Savoir rouler à vélo : plaquette 2026/2027

> Version accessible de la plaquette « Savoir rouler à vélo », édition 2026/2027, du Grand Annecy (PDF d'origine de 6 pages, mis en page en colonnes). Tout le texte est repris, dans l'ordre de lecture : de haut en bas et, là où il est en colonnes (deux ou trois), colonne par colonne, de gauche à droite. En page 2 de l'original, les trois objectifs, disposés autour d'une illustration, sont regroupés en liste, de haut en bas, à la suite de leur annonce. La note du bas de la page 4 de l'original, appelée par l'astérisque de « Bloc 1* » (option 1), est reprise à sa place, après le cadre « Matériel ». La couverture porte le logo Grand Annecy Agglomération, en haut à gauche, et, en bas à droite, le logo « Savoir Rouler à vélo » accompagné de la mention « République française ». Les illustrations de l'original, décoratives, ne sont pas reprises : en couverture, des enfants à vélo et à pied devant des montagnes, un village et un bâtiment marqué « ECOLE » ; en page 2, un enfant à vélo dans un médaillon relié par des flèches en pointillés aux trois objectifs, puis un téléphone avec une enveloppe et une arobase ; en page 3, un enfant à vélo entre des arbres ; en page 4, un casque dans le cadre « Matériel » ; en page 5, une école dans un médaillon ; en page 6, une main qui désigne un planning. Les traits sous les titres, les pointillés qui séparent les colonnes et les étoiles qui servent de puces aux listes ne sont pas repris non plus. Dans la partie « Financement », le premier des deux intertitres du reste à charge porte le signe supérieur à, le second le signe inférieur à.

Savoir rouler à vélo

édition 2026/2027

METTRE EN PLACE LE SAVOIR ROULER A VELO DANS SON ECOLE CM1–CM2

Le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » promu par l'État, en lien avec l'Éducation Nationale vise à développer la pratique du vélo en sécurité, à l'entrée au collège.

Le programme est conçu sous la forme de 10 heures minimum de pratique avec une validation de blocs de compétence définis.

Les objectifs pour les élèves sont les suivants :

- Devenir autonome à vélo
- Pratiquer quotidiennement une activité physique
- Se déplacer de manière écologique et économique

Dans ce cadre, l'Agglomération du Grand Annecy a mobilisé des financements issus de sa politique mobilité pour soutenir la mise en place du Savoir Rouler auprès de classes de CM1 et de CM2 dès la rentrée scolaire.

Les publics ciblés sont les élèves de CM1, CM2 et des classes multiniveaux CM1-CM2.

COMMENT participer au programme « Savoir Rouler à vélo » de l'agglomération du Grand Annecy ?

Pour participer au programme, les écoles devront transmettre une demande en complétant le formulaire (en ligne sur : mobilites.grandannecy.fr).

Les inscriptions sont ouvertes du 14/09/26 au 12/02/27.

Les inscriptions seront traitées au fur et à mesure dès lors qu'elles répondront aux critères attendus, dans la limite des crédits inscrits au budget de l'Agglomération. Une information sera transmise aux écoles lorsque les crédits seront épuisés.

Les périodes d'intervention seront proposées en fonction des demandes et des disponibilités des intervenants.

Contact et renseignements :

Élise LEISER – tel : 06.52.33.72.31

scolaire.grandannecy@agence-ecomobilite.fr

CONTENU DU «SAVOIR ROULER A VÉLO»

Les compétences à acquérir sont organisées en 3 blocs. A l'issue du bloc 3 une attestation de suivi du cycle Savoir Rouler à Vélo sera délivrée à chaque élève.

BLOC 1

Savoir Pédaler :

Maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner

BLOC 2

Savoir Circuler :

Découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres de sa volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du code de la route

BLOC 3

Savoir Rouler :

Circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et de s'approprier les différents espaces de pratique

L'accompagnement des établissements scolaires est proposé sur un cycle complet (blocs 1, 2 et 3) ou un cycle spécifique (bloc 3), au choix des écoles.

L'ensemble des animations et la validation des blocs devront être réalisés sur cette année scolaire.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE :

Dans le cas de la réalisation de cycles intégrant 3 blocs Savoir Rouler à Vélo, il sera proposé 6 interventions de 1,5h à 3h par classe, réalisées par un éducateur vélo diplômé.

Il est préconisé pour un bon apprentissage des élèves, la réalisation d'animation par les enseignants entre les cycles.

Le modèle d'organisation des séances avec l'intervenant présenté ci-dessous, pourra être adapté en fonction des besoins identifiés par les enseignants.

Option 1 : Cycle basé sur les blocs 1, 2 et 3

Bloc 1*

Séance 1 :

Vérification des vélos, apprendre à régler son casque, vérification du niveau des élèves sur un parcours test et apprentissage des notions de base

Séance 2 :

Validation du bloc 1 sur un parcours reprenant les 11 fondamentaux du socle commun

Bloc 2

Séance 3 :

Parcours de circulation avec apprentissage des éléments du Code de la route essentiels au cycliste et appréhender le partage d'informations en circulation.

Séance 4 :

Validation du bloc 2 sur un parcours en circulation

Bloc 3

Séance 5 :

Découverte d'un circuit et apprentissage des éléments clés de circulation à vélo en autonomie avec explication des points de vigilance

Séance 6 :

validation du bloc 3 avec application des apprentissages d'éléments de circulation à vélo en autonomie

Option 2 : Cycle basé uniquement sur le bloc 3 :

Séance 1 :

Vérification des acquis des blocs 1 et 2

Séance 2 :

Découverte d'un circuit et apprentissage des éléments clés de circulation à vélo en autonomie avec explication des points de vigilance

Séance 3 :

Validation du bloc 3 avec application des apprentissages d'éléments de circulation à vélo en autonomie

MATÉRIEL :

Les élèves emmèneront leur vélo et leur casque pour la réalisation des séances. L'Agence Ecomobilité, sur demande des intervenants, pourra mettre à disposition **4 vélos au maximum par séance ainsi que 4 casques.** Si le manque de vélo en bon état est plus important, l'école en informera l'Agence Ecomobilité dès que possible et avant la signature de la convention.

** L'intervention sur ce bloc ne pourra être financée qu'une année, les formations Savoir Rouler à Vélo organisées par l'éducation nationale ayant pour objectif une prise de relais par les enseignants par la suite*

RÔLES DE CHACUN :

Grand Annecy

Porte le programme sur le territoire

- Avance la totalité des fonds et mobilise des financements issus de sa politique mobilité à hauteur de 75%
- Missionne l'Agence Écomobilité pour la gestion opérationnelle du programme
- Signe une convention avec l'établissement scolaire
- Centralise le reste à charge de tous les établissements en éditant et transmettant les factures à chaque établissement scolaire

Agence Écomobilité

Coordonne la mise en œuvre des actions de mobilité pour le compte du Grand Annecy

- Coordonne l'ensemble des interventions pour les établissements scolaires et les intervenants
- Mobilise les éducateurs vélo disposant des diplômes requis par la DSDEN74 pour intervenir sur le Savoir Rouler à Vélo (salariés de l'Agence Écomobilité ou par le biais d'une sous-traitance avec un intervenant extérieur)
- Planifie les séances avec l'établissement scolaire en lien avec tous les intervenants
- Transmet à l'enseignant les attestations du Savoir Rouler à Vélo pour chaque élève

Etablissement scolaire

Met en œuvre le dispositif auprès des élèves

- Mobilise le reste à charge (25%) à financer (auprès de l'APE, des communes...)
- S'engage à réaliser le bloc 3 dont une sortie sur route au minimum
- S'assure du nombre suffisant d'encadrants pour les sorties vélos
- S'assure du nombre suffisant de vélos et casques pour chaque séance, tel que mentionné dans la partie « matériel »
- Dans la mesure du possible, participe à une session de formation sur la réalisation du bloc 1 proposée par l'Éducation Nationale en amont
- Informe le conseiller pédagogique EPS de sa circonscription du projet et fait la demande de session d'agrément à destination des parents d'élèves ou tout accompagnant bénévole des sorties
- Signe une convention avec le Grand Annecy

- Complète l'application *« sortiscol »* (à vérifier avec la DSDEN74)
- Règle la facture à la collectivité

FINANCEMENT :

Pour des classes de 14 élèves et plus, le coût total par classe s'élève à 1 700 € HT pour les cycles complets. Il est de 1 300 € HT pour le bloc 3.

Pour des classes de moins de 14 élèves, le coût total par classe s'élève à 1 200 € HT pour les cycles complets. Il est de 960 € HT pour le bloc 3.

Le reste à charge de l'établissement, à hauteur de 25% du coût HT, est le suivant :

les classes > 14 élèves

- Blocs 1, 2, 3 : 425 € HT / classe, soit 510 € TTC
- Bloc 3 : 325 €/classe, soit 390 € TTC

les classes < 14 élèves

- Blocs 1, 2, 3 : 300 € HT / classe, soit 360 € TTC
- Bloc 3 : 240 €/classe, soit 288 € TTC

Une facture sera envoyée par le Grand Annecy à l'établissement scolaire pour le règlement.

DURÉE ET PÉRIODE D'ÉLIGIBILITÉ :

Les cycles devront être réalisés de février à juillet 2027